



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 juin 2026
à 11 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Pavage des Moulins inc. pour des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, arrondissement de L'Île Bizard -Sainte-Geneviève - Dépense totale de 379 140,46 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 329 687,36 \$ + contingences (15%): 49 453,10 \$) - Appel d'offres public # 2025-05 (2 soumissionnaires).

30 – Administration et finances

- 30.01** Donner un accord de principe pour l'implantation d'un dôme de tennis et de pickleball sur une portion du parc Eugène-Dostie.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1250543009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavage des Moulins inc. pour des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, arrondissement de L'Île Bizard -Sainte-Geneviève - Dépense totale de 379 140,46 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 329 687,36 \$ + contingences (15%): 49 453,10 \$) - Appel d'offres public # 2025-05 (2 soumissionnaires).

1. d'accorder à Pavage des Moulins Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 329 687,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2025-05);
2. d'autoriser une dépense de 49 453,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2026-06-05 11:33

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250543009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavage des Moulins inc. pour des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, arrondissement de L'Île Bizard -Sainte-Geneviève - Dépense totale de 379 140,46 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 329 687,36 \$ + contingences (15%): 49 453,10 \$) - Appel d'offres public # 2025-05 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une étude de sécurisation des usagers vulnérables, projet déployé dans le cadre du programme PSAE de la Ville de Montréal, les abords de l'école Jacques-Bizard ont été identifiés problématiques et devraient être réaménagés pour garantir une sécurité optimale des accès à l'école pour les écoliers et leurs parents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 20240543012 - Accorder un mandat de 48 373,20 \$ taxes et 10% de contingences incluses à Groupe Civitas inc. pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, - dossier 2025-05 -entente cadre 2024-10

CM25 0309 (1257889001) - Accepter les offres de services d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025

CA26 28 091- Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2026

DESCRIPTION

Les travaux consistent en un aménagement avec ralentisseur en béton de grande dimension et de la signalisation.

JUSTIFICATION

Afin d'effectuer des travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, un appel d'offres public (AO 2025-05) a été publié par la secrétaire d'arrondissement du 26 mai 2025 au 26 juin 2025, conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 juin 2025 à 10 h 30 à la salle de réunion du 406 Montée de l'église, Montréal, Québec.

Deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Pavage des Moulins Inc.
- Ramcor construction Inc.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres Budget contingent 15% (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
Pavage des Moulins Inc.	329 687,36 \$	49 453,10 \$	379 140,46 \$
Ramcor construction Inc.	343 729,26 \$	51 559,39 \$	395 288,65 \$
Dernière estimation	237 170,43 \$	35 575,56 \$	272 745,99 \$
Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$)			387 214,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)			8 074,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			2,13%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			16 148,19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			4,26%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			106 394,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			39,01%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			16 148,19 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			4,26%

Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

L'entreprise ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

À la suite de l'adoption du décret 694-2024 le 17 avril 2024, les deux décrets 795-2014 et 1049-2013 applicables spécifiquement à la Ville de Montréal, concernant l'obligation de détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été abrogés. Ainsi, l'entreprise n'a pas à fournir cette autorisation dans le cadre de ce contrat. Cependant, étant donné que l'entreprise détient une autorisation de contracter de l'AMP valide (voir pièces jointes), elle n'a pas à signer une déclaration d'intégrité (art. 21.2 Loi sur les contrats des organismes publics).

À la suite de l'ouverture des soumissions le 26 juin 2025, l'arrondissement a constaté que le montant de la plus basse soumission conforme excédait les crédits disponibles au budget, rendant impossible l'octroi du contrat à ce moment. Depuis, les crédits requis ont été rendus disponibles en 2026, permettant de procéder à l'octroi. Le plus bas soumissionnaire conforme

a confirmé maintenir sa soumission aux mêmes prix, conditions et modalités que ceux déposés le 26 juin 2025.

Il est recommandé au Conseil d'approuver le choix de la compagnie "Pavage des Moulins Inc." pour effectuer les travaux de sécurisation aux abords de l'école Jacques-Bizard, arrondissement de L'Île Bizard -Sainte-Geneviève

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de **379 140,46 \$ (taxes incluses)** incluant les contingences.

Un montant de 195 208,02 \$ sera assumée par le programme PSAÉ du Service de l'urbanisme et de la mobilité. En effet, le projet PSAÉ École Jaques Bizard a été sélectionné lors de l'appel à projet pour réalisation en 2025, dans le cadre du programme 59071, 59071 - Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation. Le projet qui a été approuvé via le Carrefour: SUM_IBI25-1102

Le montant maximal de 178 250,94 \$ net de ristourne, incluant que les travaux, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale, 23-007 Sécurisation réseau routier Vision Zéro CM23 0194. Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2026-2035 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2026	ultérieur	total
59071	178	0	178
Total			

Un montant de 183 932,44 \$ taxes et contingences incluses sera assumé par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juillet 2026

Fin des travaux: Août 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Mohand Ou Achour LAOUCHE)

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 7 juillet 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE ile bizard

Le : 2025-06-30



Dossier # : 1269350009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un accord de principe pour l'implantation d'un dôme de tennis et de pickleball sur une portion du parc Eugène-Dostie.

Il est recommandé:

- De prendre acte de l'intérêt de l'arrondissement à poursuivre l'analyse du projet;
- de confirmer que cette démarche est sans engagement juridique, financier ou opérationnel;
- de préciser qu'elle ne confère aucun droit acquis à la société Tennisdôme.

De transmettre une copie de la présente résolution à la société Tennisdôme.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2026-06-05 14:04

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269350009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un accord de principe pour l'implantation d'un dôme de tennis et de pickleball sur une portion du parc Eugène-Dostie.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite manifester son ouverture à poursuivre l'analyse du projet soumis par la société Tennisdôme (le Promoteur), lequel vise l'implantation d'un dôme de tennis et de pickleball au parc Eugène-Dostie. Cette démarche s'inscrit dans une phase exploratoire et ne constitue pas une approbation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Tennisdôme est une société par actions à but lucratif dûment constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec (RLRQ, C. S-31.1).
Tennisdôme œuvre dans le domaine de l'exploitation d'infrastructures sportives intérieures dédiées au tennis et au pickleball.

L'arrondissement est propriétaire du terrain visé situé dans le Parc Eugène-Dostie.

Dans ce contexte, l'arrondissement exprime son intérêt à analyser la faisabilité d'un projet visant la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une infrastructure sportive intérieure dédiée au tennis et au pickleball, aux frais exclusifs du promoteur.

Toutefois :

- la présente démarche est strictement indicative et non contraignante
- aucun droit n'est accordé au promoteur à ce stade
- toute occupation du site, accès au stationnement ou aux services municipaux demeure conditionnelle à des autorisations ultérieures
- toute entente éventuelle devra faire l'objet d'une approbation formelle et d'un encadrement juridique complet

Le promoteur peut réaliser certaines démarches préparatoires (par exemple, des études ou analyses), à ses propres risques et frais, sans que cela n'engage l'arrondissement d'aucune façon.

JUSTIFICATION

L'arrondissement considère pertinent d'évaluer l'opportunité d'un projet pouvant contribuer à l'offre de services sportifs sur son territoire. Aucune conclusion quant à la pertinence ou à la réalisation du projet n'est tirée à ce stade.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Certaines dépenses internes pourraient être requises pour l'analyse du projet (ex.: évaluations, honoraires professionnels).

Aucun engagement financier n'est pris par l'arrondissement à ce stade.
Toute incidence financière future demeure à définir et à autoriser ultérieurement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier fera l'objet d'analyses ultérieures quant à son arrimage avec les orientations de la Ville, le cas échéant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet pourrait entraîner des impacts sur les usages actuels du site visé, lesquels devront être analysés ultérieurement.

Aucune modification d'infrastructure existante n'est autorisée ou confirmée à ce stade. Le promoteur s'engage à verser une contribution financière à titre compensatoire, dont le montant reste à déterminer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prochaines étapes consistent à :

- poursuivre les analyses techniques, réglementaires et urbaines;
- effectuer les validations requises, notamment juridiques;
- le cas échéant, soumettre un dossier détaillé pour approbation des instances compétentes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2026-06-05